

PRESENTS : RIEHL, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, PERNON, LANTZ, MATHIS, MARECHAL, MANGEOL, PINOT, HENRY, DUBOIS, MOMBERT.

REPRESENTES : SCHLOSSER.

ABSENTS, excusé : FOERSTER.

1) **DECISIONS MODIFICATIVES CREDIT**

Sur proposition de M. le maire et après discussion, le Conseil Municipal décide les modifications de crédit suivantes :

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
C/775	Produit des cessions d'immobilisations		- 25 000,00 €
C/61524	Entretien et réparation bois et forêts	- 25 000,00 €	
C/024	Produit des cessions		+ 25 000,00 €
C/020	Dépenses imprévues	+ 25 000,00 €	
		POUR : 14	ABSTENTION : CONTRE :

2) **SUBVENTION 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention suivante pour 2010 :

- Amicale des Sapeurs Pompiers : 1 488,25 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

3) **SUBVENTION 2010**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la subvention suivante pour 2010 :

- Opération « Une Rose, Un Espoir » : 200,00 €.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

Mme FOERSTER rejoint la séance.

4) **COMMISSION COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la commission communale « **Actions Sociales – Education - Culture** » comme suit :

Président : Mme VATAUX Véronique
 Titulaires : Mme FOERSTER Françoise
 Mme PERNON Pascale
 M. MARECHAL Ludovic

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

5) **COMMISSION COMMUNALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier la commission communale « **Economie - Associations - Communication** » comme suit :

Président : Mme VATAUX Véronique
 Titulaires : Mme DUBOIS Carmen
 Mme MANGEOL Odile
 M. MATHIS Jacques
 Suppléant : Mme FOERSTER Françoise.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

6) **DELEGUE COMMUNAUTAIRE**

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de remplacer M. MATHIEU Jean, délégué communautaire démissionnaire de la CC2S.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 98DRCL/1-057 en date du 11.12.1998 portant création de la CC2S,

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants de la commune auprès de la CC2S,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant la démission de M. MATHIEU Jean, délégué titulaire,

Premier tour de scrutin (délégué titulaire),

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. LANTZ Emmanuel : 14

M. LANTZ Emmanuel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire.

Désigne : M. LANTZ Emmanuel délégué titulaire, en remplacement de M. MATHIEU Jean, démissionnaire.

POUR : 14	ABSTENTION : 1	CONTRE :
-----------	----------------	----------

7) MODIFICATION CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11.12.2009 concernant la convention d'utilisation de la salle des fêtes ainsi que le contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les modifications suivantes :

- La commune se dégage de toute responsabilité en cas de vol. Les matériels stockés seront sous la responsabilité de leur propriétaire. Le locataire a été informé de la possession de clefs par plusieurs responsables d'associations utilisant la salle des fêtes de manière régulière. Il prendra donc toutes les dispositions qu'il juge nécessaires pour protéger le matériel lui appartenant.
- Le prêt de la sono devra bénéficier d'une attention particulière. Elle ne sera prêtée que si la commune est sûre que le loueur sait l'utiliser.
- Le prêt de l'échelle devra bénéficier d'une attention particulière. Elle ne devra être utilisée que pour un usage habituel et ne devra pas servir à modifier l'ordonnancement de la salle des fêtes, notamment les spots.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

8) CREATION ET DENOMINATION PLACE

Le maire expose qu'il y aurait lieu de procéder à la création et à la dénomination d'une place en l'honneur du jumelage avec Albersweiler. Il propose au Conseil Municipal le délaissé situé route du Donon sur lequel est implanté la locomotive en bois. Il profite de l'occasion pour remercier les membres du comité de pilotage du jumelage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le lieu choisi et décide la création d'une place dénommée « Place d'Albersweiler »

Cette place sera inaugurée le 13 juin 2010 à l'occasion de la réception de la délégation d'Albersweiler.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

9) CONVENTION DE PARTICIPATION AU TRANSPORT DES ENFANTS DE LA CLIS

Le maire présente au Conseil Municipal la convention relative à la participation des communes de Hartzviller, Héming et Lorquin aux frais liés au transport des enfants de la CLIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

10) CONVENTION DE TRANSPORT DES ENFANTS DE LA CLIS

Le maire présente au Conseil Municipal la convention relative au transport des enfants de la CLIS par l'entreprise « Ambulances et Taxis FACE SARL » d'Abreschviller.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

11) NOMINATION REPRESENTANTS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M. HENRY Jacques (Centre St-Luc d'Abreschviller) et M. RIEHL Emmanuel (Centre Hospitalier St-Nicolas de Sarrebourog) représentants au conseil de surveillance des établissements de santé.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

12) LOCATION TERRAIN

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de location d'un terrain communal (section 23, n° 221 et 222) dans le but d'y installer des chevaux en contrepartie de l'entretien du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer un bail de location de 9 ans contre entretien du terrain avec Mlle WILD Alysée.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

13) EMPLOIS SAISONNIERS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'emploi de 6 saisonniers au taux horaire de 29/35^{ème}.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

14) ACHAT ET ECHANGE DE TERRAINS

Le maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'achat et d'échange de terrains afin de réaliser la place de retournement chemin de Belle Herbe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'achat et l'échange des terrains nécessaires à la réalisation d'une place de retournement chemin de Belle Herbe au prix de 200,00 € l'are,
- autorise le maire à signer l'acte de vente chez le Notaire,
- les frais de Notaire seront à la charge de la commune.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

15) SECURISATION ET OPTIMISATION DU RESEAU DE TRANSPORT D'EAU POTABLE

Le maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet relatif aux travaux de sécurisation et d'optimisation du réseau de transport d'eau potable de la commune, s'élevant à 653 076,35 € H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'avant-projet établi par le bureau d'études LAMBERT JG et Associés de Sarrebourg s'élevant à 653 076,35 €H.T. et décide de lancer les procédures d'appel d'offres.

Le financement sera assuré par un emprunt dont les modalités seront déterminées ultérieurement.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

16) DIVERS

Le maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- renouvellement du contrat de Mme FISCHER,
- remerciements à M. Jean-Luc MOMBERT et à M. Emmanuel LANTZ pour leur implication dans les affaires communales,
- le Préfet a saisi le Tribunal Administratif concernant la redevance d'assainissement,
- cérémonie à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940 au monument aux morts,
- demande d'un administré de la communication de la somme encaissée par la CC2S concernant la redevance d'assainissement : environ 360 000,00 €,
- défibrillateur : inauguration et mise en place de formation.